

AFFAIRE N° 28. - Garantie de la Commune concernant un emprunt de 298 446 750 Frs CFA à contracter par la SOCIÉTÉ d'HABITATION à LOYER MODÉRÉ auprès de la CAISSE des PRETS aux ORGANISMES d'H. L. M.

Passation d'une convention.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Président de la Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré de la Réunion m'a adressé une demande tendant à obtenir la garantie de la Commune de Saint-Denis pour ce qui concerne un emprunt que cette société aura à contracter auprès de la CAISSE des PRETS aux ORGANISMES d'H. L. M. en vue de la réalisation de 40 H. L. M. locatifs (opération dite "FOUCHEROLLES I").

Le cout de cette opération se chiffre à 298 446 750 Frs CFA.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de vous prononcer en ce qui concerne la garantie à accorder à la Société d'H. L. M. ainsi que la passation d'une convention avec cette Société.

LE MAIRE - Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Adopté  
Saint-Denis, le 4 décembre 1973  
Louis de Lieff  
Le Secrétaire Général  
Signé: B. Basset  
Louis copié certifié conforme  
Le Directeur des affaires Financières  
R. Leseign